

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Mise à jour du tableau
des emplois –
Avancements de grades
et réussite à concours**

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE
et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET REUSSITE A CONCOURS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M14 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;
- **Considérant** que le 28 juin 2007, le Conseil Municipal a fixé les ratios d'avancement de grade à 100% pour toutes les catégories ;
- **Considérant** que l'autorité territoriale sélectionne les fonctionnaires dont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle justifient l'accès au grade supérieur ;
- **Considérant** que les lignes directrices de gestion approuvées par le Conseil Municipal fixent les orientations générales et critères en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- **Considérant** que pour l'année 2024, il est proposé la création de 28 postes et simultanément la suppression de 28 postes sur différents grades au sein de la Ville de Thiers ;

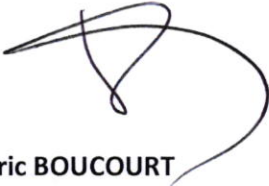
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création des emplois et la suppression effective au 1er décembre 2024 comme suit :

- Création d'emplois :
 - 11 adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe à temps complet ;
 - 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (80%) ;
 - 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps non complet (80%) ;
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (65.09 %) ;
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (80%) ;
 - 2 adjoints du patrimoine principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - 1 ingénieur principal à temps complet ;
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet (suite à sa réussite à l'examen professionnel ;
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (suite à sa réussite au concours) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la création des emplois ci-dessus afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

le Maire



Stéphane RODIER